

pour la production du lait de vingt-cinq vaches, au maximum, tandis que d'autres devaient pouvoir répondre à la production d'environ cinquante, de même dans la section consacrée aux modèles de laiteries permanentes, les modèles devaient permettre la conversion en beurre et en fromage du lait d'un petit troupeau ne dépassant pas dix vaches ou pour les produits d'un troupeau plus grand, variant entre dix et cinquante vaches. Il y a aussi une section pour modèle de beurrerie portative. Dans toutes les classes, il serait possible de déployer beaucoup de soin et beaucoup d'attention, car il arrivera un temps où elles formeront un des traits les plus intéressants de l'exposition. Cette année pourtant cette classe a causé une grande déception. Il y a eu quarante et un exposants pour les deux classes de plans des deux grandeurs différentes.

Dans la classe 81, bien qu'il y eût vingt exposants, le jury a cru devoir ne pas décerner de premier prix par suite de l'insuffisance, de valeur des plans exposés.

Le deuxième prix est décerné à M. Charles A. Callon, 2 Prince's Mansions, Victoria street, Westminster, et le troisième prix à M. M. A. R. G. et H. S. Fenning de Lincoln's Inn. Fields, Londres, et Bedford. Le prix de réserve de cette classe est attribué à MM. J. H. Phillips et James Guntner de Cardiff.

Dans la classe 82, on remarquait un peu plus de mérite, quoique le nombre des concurrents fût le même; mais ici encore on a dû s'abstenir de décerner quelques-uns des prix. Le premier prix de 625 francs (\$125.00) a été remporté par M. Charles A. Callon qui avait déjà eu un prix dans l'autre classe. Des mentions honorables ont été décernées à MM. Fenning, C. A. Battie, de Hornsey Road, et M. W. Rowland Howell, de Reading. Le concours dans la section pour modèle a donné encore une plus grande déception. Il y a un total de sept inscriptions seulement pour trois classes, dans un concours où les prix se montent à la somme de 7,500 francs. (\$1,500).

Les juges sont d'avis que les deux ou trois modèles de laiteries permanentes qui ont été présentés, n'ont pas un mérite suffisant pour justifier un prix. Parmi les quatre laiteries portatives, celle qui était présentée par MM. Boulton et Paul de Norwich, a reçu le deuxième prix (on n'a pas décerné de premier prix) et une mention honorable a

été attribuée à la Dairy Outfit Company, pour l'un des modèles qu'elle avait exposés.

NOTRE BÉTAIL EN FRANCE

Nous avons déjà signalé, sur publication d'une dépêche à ce sujet, le mouvement de résistance à l'importation de notre bétail qui s'est produit il y a quelques semaines à St-Malo. Le *Journal des Halles et Marchés* nous apporte le texte de la protestation de la Société d'Agriculture d'Ille et Vilaine que nous reproduisons ci-dessous. Notre confrère, le *Moniteur du Commerce* qui s'imaginait qu'on avait voulu empêcher l'importation des chevaux canadiens, verra que, comme cela lui arrive assez souvent, il était à côté de la question et que, en profitant de cette occasion pour faire des commentaires peu flatteurs à nos cousins de Bretagne, il a laissé échapper une belle occasion de se taire. En France, comme en Angleterre, les éleveurs redoutent la concurrence du bétail importé; mais tandis que, en Angleterre, on décrète l'abattage immédiat de notre bétail au débarquement, les éleveurs français ne demandent qu'un examen sanitaire plus minutieux et qu'une pesée plus exacte pour établir les droits de douane. On est donc plus libéral à notre égard en France qu'en Angleterre.

Voici la protestation des éleveurs bretons :

Au sujet de ces importations, M. Bobby de la Chapelle fait la communication suivante :

Depuis quelques mois, des steamers anglais viennent périodiquement débarquer dans le port de St-Malo des troupeaux de bœufs provenant du Canada et comptant en moyenne de 600 à 700 têtes par voyage.

Déjà, à ma connaissance, cinq débarquements de ce genre ont été opérés, représentant un effectif d'environ 3.000 bœufs.

En raison de l'importance de leur tonnage, ces steamers profitent d'une grande marée pour entrer au plein de l'eau dans le port de St-Malo entre 6 et 7 heures du matin et ils doivent être prêts à reprendre la mer à la marée suivante du soir.

Le débarquement s'effectue pendant que le navire, la mer étant au plus haut, se trouve à dominer le quai de son étage supérieur, ce qui permet d'installer des passerelles, à l'aide desquelles, en moins d'une heure, tous les animaux sont descendus à terre.

A 3 heures de l'après-midi, il ne reste plus un seul de ces bœufs à St-Malo et tous sont en route, par bandes échelonnées, pour le Vivier, sur la baie du Mont-Saint-Michel.

Ainsi, entre l'arrivée du navire et le départ de la dernière bande, on compte à peine 5 ou 6 heures. Or, est-il possible qu'en un si court espace de temps, 600 bœufs aient pu être suffisamment examinés par le vétérinaire et exactement pesés par la douane ?

Chaque animal devrait être examiné et pesé individuellement et ces deux opérations demanderaient, au minimum, pour être tant soit peu sincères, 3 minutes par tête, soit donc 30 heures pour 600 têtes.

Ces bœufs canadiens, une fois rendus au Vivier, reviennent, tous frais payés, à un prix considérablement moins élevé que celui auquel nous pouvons livrer nos bœufs indigènes. Ils font donc une concurrence très préjudiciable aux intérêts de notre agriculture nationale, mais ce qui est encore plus redoutable peut-être, c'est qu'ils peuvent, en raison de la rapidité de l'examen sanitaire, causer en France des pertes irréparables, en apportant avec eux des germes de maladies contagieuses, qui échapperaient à l'œil du vétérinaire le plus vigilant et le plus consciencieux, étant données les conditions déplorables dans lesquelles il se trouve pour procéder à sa visite.

Qu'on se figure, en effet, 600 bœufs sortant tout à coup des cales obscures d'un navire où, pendant 20 jours, ils sont restés serrés, dans l'impossibilité de remuer, soumis à un tangage et à un roulis continus, et qui, tout à coup, se trouvent au grand jour, lâchés sur la terre ferme, au milieu d'une foule nombreuse de curieux. Ils vont, ils viennent, ils s'agitent, se mêlant les uns les autres, ne restant pas en place, et pour peu qu'un bouvier y mette un peu d'habileté, rien n'est plus facile que de dérober quelques animaux suspects ou malades à l'attention du vétérinaire et de les soustraire à son contrôle.

Comment, dans les mêmes conditions, la douane peut-elle relever exactement le poids véritable du troupeau ?

Si les droits de douane sont insuffisants pour protéger notre agriculture nationale contre la concurrence étrangère, il n'est pas exagéré de désirer qu'ils soient appliqués dans toute leur rigueur et, pas ailleurs, il est de la plus haute importance de veiller à ce que nos bestiaux soient efficacement protégés.